

## Juin 2009



## Edito

par Jean-Michel QUINTRIC

Ce premier journal 2009 arrive tard cette année 6 mois après l'AG de notre association. Elle a réuni un peu moins de monde que les années précédentes mais reste un moment unique de la vie de notre communauté. Elle est un lieu de rencontres et d'échanges entre cavaliers, meneurs ou justes copains.

Alors pour célébrer ensemble les 28 ans de l'association, la prochaine AG sera sous le signe de la fête. J'entends déjà certain se dire « quoi de spécial à 28, plus qu'à 27 ou 29 ». Ils ont raison rien ne nous empêchera de refaire la fête l'année prochaine et la suivante.

Et afin que nos retrouvailles annuelles soient inoubliable l'association va augmenter sa contribution aux repas et à l'organisation générale de la soirée. On peut déjà réserver la date 30 janvier 2010.

Le soleil et les fleurs sont de retour. Nous espérons tous avec le retour des beaux jours va chasser les tristes nuages de la « crise ». Mais rien n'est moins sûr, alors quoi? Hiberner? trop tard! Déprimer c'est déjà fait j'ai mon compte, pleurnicher Eliane en a marre, Il ne me reste plus qu'une solution sortir avec ISA (ma jument) et nous faire du bien, retrouver les copains de l'AREEL sur les rallyes. Et puis zut enfin profiter du beau temps lui au moins il n'est pas indexé sur le CAC40 .

Alors A Cheval

### Sommaire :

- EDITO
- Concours photo
- VAN et Permis
- Assurance et Equitation
- Rallye mode d'emploi
- Calendrier 2009

## CONCOURS PHOTOS - millésime 2009.

Le concours photo 1998 a connu un franc succès, afin d'égayer notre prochaine A.G. nous avons décidé de renouveler cette édition.

Alors que votre association dispose d'un site Internet visité par .....la France entière, nous souhaitons par le biais de ce concours, valoriser notre département et l'équitation d'extérieure. Dans vos alentours, il existe une multitude de centres d'intérêts qui méritent un petit clic.... des paysages, des édifices, notre terroir et nos coutumes, notre faune et notre flore...en toutes saisons.

### Règlement :

- \* adresser 3 clichés maximums par participant.
- \* clichés numérisés ( format économique)
- \* impérativement, doivent figurer des cavaliers ou des meneurs(en tenue soignée).
- \* vos chef-d'œuvres doivent nous parvenir avant la fin octobre2009 pour qu'ils puissent être exploités(tirage papier) et exposés à l'AG 2010.
- \* le jury sera constitué des participants de l'AG.

### Récompenses :

Nous réfléchissons.... Dans tous les cas, chaque participant sera récompensé.

[A vos numériques...](#)



# Tracter un VAN avec ou sans permis E

L'utilisation d'un van tracté est soumise à plusieurs législations qu'il est important de respecter si l'on veut assurer la sécurité du convoi, sa légalité aux yeux des forces de l'ordre, et être couvert par son assureur en cas d'accident.

## Une question de poids

La plupart des réglementations liées aux remorques sont basées sur des considérations de poids.

On distingue, pour le véhicule tracteur :

- \* Le poids à vide (PV)
- \* Le poids total autorisé en charge (PTAC)
- \* Le poids roulant total autorisé (PTRA)
- \* et pour la remorque :
- \* Le poids à vide (PV)
- \* Le poids total autorisé en charge (PTAC)

Toutes ces valeurs sont indiquées sur la carte grise du véhicule et de la remorque.

Le poids maximal tractable dépend de chaque voiture mais est généralement égal à son PTRA - son PTAC. Par exemple, une voiture dont le PTRA est de 3T et le PTAC de 1T500 pourra généralement tracter au maximum 1T500.

Plus généralement, le poids total de l'ensemble (véhicule tracteur + conducteur/passager(s) + bagages + remorque + véhicule tracté) ne doit pas dépasser le PTRA du véhicule tracteur.

## Le permis B est-il suffisant ou dois-je passer mon permis E(B) ?

Pour une remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 750 kg, le **permis B est suffisant**.

Pour une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg, le **permis B est suffisant sauf si**:

1. le PTAC de la remorque est supérieur au PV du véhicule
2. ou si le PTAC de la remorque + le PTAC du véhicule dépassent 3500 kg.

Dans tous les autres cas, le permis E(B) est nécessaire.

## Durée de validité du permis E

Le permis E a une validité de

- \* cinq ans pour les moins de 60 ans
- \* deux ans entre 60 et 76 ans
- \* un an au delà de 76 ans

Le renouvellement du permis E consiste en un examen médical chez un médecin généraliste **habilité** par la préfecture .

## Ma remorque doit elle être freinée ?

Oui si son PTAC est supérieur à 750 kg ou à la moitié du poids à vide de la voiture qui la tracte.

Article R317-18: "Toute remorque dont le PTAC excède soit 750 kg soit la moitié du poids à vide du véhicule tracteur doit être équipée d'un dispositif de freinage permettant son arrêt automatique en cas de rupture de l'attelage pendant la marche."

## Carte grise et plaque d'immatriculation de la remorque

Une remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 500 kg ne possède pas de carte grise : une simple plaque constructeur indique le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), la longueur, la largeur et la surface de la remorque. Ce genre de remorque doit être immatriculée avec le même numéro que le véhicule tracteur.

Les autres remorques (dont le PTAC est supérieur à 500 kg) possèdent leur propre carte grise et numéro d'immatriculation.



# Assurance et Equitation

La licence de la FFE est aussi une assurance pour son cavalier possesseur. Elle vous couvre sur deux aspects :

- \* Responsabilité Civile vis-à-vis des tiers pendant la pratique de l'équitation montée ou attelée (meneur ou passager).
- \* Assurance individuelle du cavalier, pour les problèmes pouvant survenir au détenteur de la licence.

Elle **ne couvre pas** votre cheval personnel. Pour cela il faut souscrire une extension RCPE nominative par cheval.

De nombreuses assurances de la vie courante (habitation, RC, scolaire ...) couvrent déjà des risques équivalents. C'est à chacun de vérifier ses contrats d'assurances pour connaître ses garanties. En cas de doutes demandez à votre assureur de vous confirmer ses prestations.

### INFORMATIONS SUR LES GARANTIES D'ASSURANCE

Agents Généraux GENERALI : C. PEZANT N° 07 020 434 & A. OZOUF N° 07 020 433 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Assuré : Fédération Française d'Equitation. Police n° 54 921 944.  
Ce contrat a pour objet de garantir, lors de la pratique de l'équitation, **TOUT CAVALIER** titulaire d'une licence ou d'une carte vacances délivrées par la FFE aux conditions suivantes pour la licence 2008 :

Responsabilité civile vis-à-vis des tiers	
Domages corporels	10 000 000 €
Domages matériels	5 000 000 €
Franchise sur les dommages matériels	150 €
Défense recours	à concurrence de 35 000 €

  

Assurance individuelle du cavalier - Garanties de base	
Décès	Remboursement des dents *
moins de 18 ans	10 500 €
18 ans et plus	21 000 €
Invalidité permanente totale (1)	Forfait journalier hospitalier *
a) de 6 % à 32 %	22 000 €
b) de 33 % à 65 %	44 000 €
c) de 66 % à 100 %	66 000 €
Franchise relative sur le taux d'invalidité (2)	5 %
Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et d'hospitalisation *	5 200 €
Frais de transport des blessés * - maximum	520 €
	Remboursement des bris de lunettes *
	à concurrence de 180 €
	maximum par accident
	520 €
	à concurrence de 90 €
	Frais de rapatriement
	900 €
	Frais de recherche (pour le cavalier)
	à concurrence de 1 800 €
	Aide pédagogique à concurrence de
	1 800 €
	Franchise
	30 jours

Après intervention des régimes obligatoire et complémentaire. (1) Invalidité Partielle (Taux d'IPP multiplié par le capital de référence - Exemple : si invalidité 20 % = 22 000 € x 20 % soit 4 400 €). (2) Franchise Relative d'Invalidité : Si votre Taux d'Invalidité est inférieur ou égal à 5 %, nous n'intervenons pas. Si votre Invalidité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne sera alors appliquée. **Remarque** : lorsque le bénéficiaire n'est pas couvert par un organisme social de base et/ou une mutuelle complémentaire, l'indemnité due au titre de la présente assurance est décomptée comme si celui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Sociale.

**ACTIVITÉS GARANTIES** : Toute discipline équestre actuelle ou à venir reconnue officiellement par la FFE et pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tous lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que le licencié soit conducteur ou passager.

**TERRITORIALITÉ** : Dans le monde entier, sous réserve des dispositions relatives aux USA et Canada.

**Extensions facultatives** à souscrire auprès de votre club ou directement sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) / Ma licence

RCPE (RESP CIV PROP EQUIDE)	Prime annuelle TTC pour le 1 <sup>er</sup> équidé	26 €
	Prime annuelle TTC à partir du second équidé	18 €
R.C.C (RESPONSABILITE CIVILE CHASSE)	Prime annuelle TTC par chasseur	16 €
E.C.C (ENTRAÎNEMENTS SUR CHEVAUX DE COURSE)	Extension des garanties de la licence FFE (Responsabilité Civile et Individuelle du Cavalier) aux Cavaliers amateurs montant des Chevaux de Course à l'entraînement.	
	Prime annuelle TTC par cavalier	42 €

**Garanties complémentaires** à souscrire auprès du Cabinet Pezant

GARANTIE SPÉCIALE "JEUNES"	Invalidité permanente : Capital de 80 000 €, de 33 % à 100 % d'invalidité, au lieu de 44 000 € et 66 000 € de la Garantie de base exemple : si 40 %, indemnité de 32 000 €	20 €
GARANTIE 50	Garanties de base + 50 % des capitaux Décès et Invalidité.	40 €
GARANTIE 100	Garanties de base + 100 % des capitaux Décès et Invalidité.	70 €

**PIÈCES À FOURNIR EN CAS D'ACCIDENT :**

Le médecin traitant ou l'hôpital. En cas de frais médicaux restés à votre charge après intervention du régime obligatoire et complémentaire. • Si vous n'avez pas de Mutuelle : originaux des bordereaux de la Sécurité Sociale. • Si vous avez une Mutuelle : originaux des bordereaux de la Mutuelle

CABINET PEZANT - AGENCE GENERALI - TÉL. : 02 31 06 11 60 - FAX : 02 31 94 24 74  
25, Quai de la Londe B. P. 3032 - 14017 Caen Cedex 2 / [caen@agence.generali.fr](mailto:caen@agence.generali.fr)

## Licence

### Magasins PADD

5% de remise sur le premier achat. Le numéro de licence FFE donne droit à une carte de fidélité. Valable uniquement dans les magasins PADD hors soldes, hors alimentation, hors librairie. Non cumulable avec d'autres promotions.

### Jeux



Sur présentation de la licence,

- 42€ au lieu de 47€ pour l'achat d'un jeu Cavaletti
- 10% de réduction sur le jeu Hippoquiz



Tel : 05 46 42 40 85  
[www.cavaletti.fr](http://www.cavaletti.fr)

### Point P



Réduction de 5% pour tous les licenciés FFE sur présentation de la licence 2009 dans les points de vente.

## Rallye organisateur : Mode d'emploi

**BRAVO !** Tu as décidé d'organiser un rallye, voici un mémento de ce qui peut se faire :

- Tu as choisi la date
- Tu fais ton tracé, tu demandes les éventuelles autorisations de passage

### Organisateur :

**Un mois avant** ton rallye :

- Fournir à la famille FOURMY les informations nécessaires à l'invitation au rallye.
- Fournir à Jean Michel QUINTRIC, la zone de carte à reproduire ainsi que le nombre de cartes désirées
- Indiquer à Muriel LERCH le

nombre de plaques souhaitées

### Le bureau :

**2 semaines plus tard** : tu reçois tes cartes vierges, il te reste à tracer le parcours.

### Pour l'envoi des invitations aux rallyes :

- Soit tu es le seul à organiser un rallye pendant cette période et dans ce cas nous te retournons les

enveloppes timbrées, les étiquettes adresse et les invitations en autant d'exemplaires que de familles adhérentes, plus une dizaine pour tes voisins et tu fais l'envoi.

- Il y a 2 ou 3 rallyes de suite, ou ton rallye et l'envoi d'un journal, Dalila Eliane, Jean-Michel, Jean-Louis et le premier qui passe font les envois des invitations

Date	Type	Lieu	Organisateur
26 avril	Rallye	Landelles (méchoui)	Familles Lechat Juger et Dorange
2 mai	Rallye	Ecluzelles	Familles Benard et Duflos Bazemont
3 mai			
17 mai	Rallye	Marolles les Buis	Godard Catherine
24 mai	Rallye	Marchainville	Famille Godard
7 juin	Rallye + jeux	Authon du Perche	Gérard Faglain
13 juin	Rallye mixte	Transbeauce	Gilles Pelletier CDTE
28 juin	Rallye	Seresville (Mainvilliers)	Florence Desmaisons
12 juillet	Rallye	Breux sur Avre	Godard Catherine et Valérie Blanc
25 juillet	Rando	Tour d'Eure & Loir	Bureau AREEL
→ 2 août			
1 août	Soirée	Clôture de la Rando La Puisaye	Bureau AREEL
2 août	Rallye	Clôture de la Rando La Puisaye	Bureau AREEL et Famille Quintric
8 août	Rallye de Nuit	Ecluzelles	Muriel Lerch et René Bazemont
23 Août	Rallye	Forêt de Rambouillet	Thiphaine Baussais
29 août	Rallye	Senonches	Agnès Saint Germain
30 août			
6 septembre	Endurance	Brezolles	Famille Fourmy
13 septembre	Rallye	Frétigny	Christiane Brevel et Pierre Meyerie

## EMAIL de AREEL

Vous pouvez contacter le bureau de l'association à l'adresse suivante:

**[areel28@gmail.com](mailto:areel28@gmail.com) ou par courrier**

*Envoyer vos articles à paraître nous avons besoin de vous et merci à ceux qui l'ont déjà fait*